

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX POUR DES SERVICES/APPEL A CONSULTATION**

---

*Appel à consultation pour l'évaluation finale du Projet « Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc » financé par le ministère des affaires étrangères du Danemark*

---

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX/APPEL A CONSULTATION**

OIM/RBT/RFQ/2022/025

**Mission :** *Rabat, Maroc*  
*11 rue Ait ourir, Souissi, Rabat*

**Nom des Projets :** *«Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc»*

**Titre des Services/Consultation :**  
*Appel à consultation pour l'évaluation finale du Projet « Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc » financé par le ministère des affaires étrangères du Danemark*



IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation Internationale pour les Migrations  
OIM Organización Internacional para las Migraciones

## **Demande d'offre de Prix/Appel à consultation**

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l'OIM) se propose d'engager des Prestataires de service pour le projet « **Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc** », pour laquelle cette demande d'offre de prix/ Appel à consultation est publiée.

L'OIM invite les prestataires de service à fournir leur propositions technique et financière pour une consultation ayant pour la fourniture des services : **Appel à consultation pour l'évaluation finale du Projet « Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc » financé par le ministère des affaires étrangères du Danemark**. Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

Les Prestataires de services seront sélectionnés sur la base des procédures de Sélection Qualité-Coût décrites dans cette Demande d'offre de prix/Appel à consultation.

La Demande d'offre de prix/Appel à consultation est constituée des documents suivants :

Section I. Instructions aux Prestataires de services ;

Section II. Termes de références ;

Les Propositions doivent être soumises par courrier au bureau de l'OIM par courriel à l'adresse électronique : [moroccoprocurement@iom.int](mailto:moroccoprocurement@iom.int), en indiquant en objet « **Evaluation finale projet ENAS** », au plus tard le **30/12/2022**. Les propositions reçues tardivement ou incomplètes ne seront pas acceptées. La taille du courriel ne doit pas dépasser 10 Mo.

## Table des Matières

**Section I - Instructions aux Prestataires de Services / Cabinets-conseils..... 3**

**Section II. Termes de référence..... 6**

### **Section I - Instructions aux Prestataires de services / Cabinets-conseils**

#### **1. Introduction**

- 1.1 Seuls les Prestataires de services peuvent soumettre leurs Propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le cabinet-conseil sélectionné.1
- 1.2 Les Prestataires de services ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.
- 1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des Prestataires de services

#### **2. Manœuvres collusoires, frauduleuses et coercitives**

- 2.1 Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l'OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :

#### **3. Clarifications et amendements des documents de Demande d'offre de prix/Appel à consultation**

- 3.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande d'offre de prix/Appel à consultation.
- 3.2. Les Prestataires de services peuvent demander des clarifications sur toutes parties de la Demande d'offre de prix/Appel à consultation. La demande doit être adressée par email et soumise à l'OIM à l'adresse indiquée plus haut.

#### 4. Préparation des Propositions

- 4.1 L'Offre du Prestataire de services doit comprendre les éléments suivants :
  - a) la Proposition technique, et
  - b) la Proposition financière.
- 4.2 La Proposition, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Prestataires de services et l'OIM doivent être en *français*. Tous les rapports préparés par le Prestataire de services doivent être rédigés en *français*.
- 4.3 Les Prestataires de services sont appelés à fournir le prix de leur service en dirhams marocains (MAD).
- 4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

#### 5. Proposition technique

- 5.1 La Proposition technique doit fournir les informations suivantes :
  - a) Une brève description du profil du Prestataire de Services
  - b) Une description de la méthodologie de travail pour exécuter la mission
  - c) La liste de l'équipe professionnelle proposée par domaine d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe professionnelle
  - d) Le CV du personnel professionnel proposé
  - e) Au moins deux exemples de travaux identiques ou similaires déjà réalisés

#### 6. Proposition financière

- 6.1 La Proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant a) rémunération du staff b) les dépenses tels transports, équipement, licences c) toutes les taxes applicables.

## 7. Évaluation

- 7.1 Les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de référence, aux exigences de la Demande d'offre de prix/Appel d'offre et sur application d'un critère d'évaluation,
- 7.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de référence

## 8. Attribution du Marché

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Les Propositions doivent être soumises par courrier au bureau de l'OIM par courriel à l'adresse électronique : [moroccoprocurement@iom.int](mailto:moroccoprocurement@iom.int), en indiquant en objet « **Evaluation finale projet ENAS** », au plus tard le **30/12/2022**.

Les propositions reçues tardivement ou incomplètes ne seront pas acceptées. La taille du courriel ne doit pas dépasser 10 Mo.

Le Prestataire de services est censé commencer sa mission en date du **01/03/2023**.

## Section II. Termes de référence

### 1. Contexte

Le Maroc est un pays de départ, de transit et de destination pour de nombreux migrants jeunes et adultes qui souhaitent atteindre les côtes européennes. La route, souvent périlleuse, ne fait qu'accroître les vulnérabilités de ces populations. Ces migrants sont pour la plupart originaires de pays d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Nigeria, le Soudan, et le Sénégal. La majorité des migrants en situation irrégulière vivent dans des conditions extrêmement précaires sans accès aux services de base et concentrés dans des villes comme Casablanca, Rabat, Fès, Oujda ou d'autres villes frontalières avec l'Espagne au Nord du Maroc.

Afin de faire face à cette tendance migratoire, que connaît le pays depuis une dizaine d'années, et par conséquent les défis qui l'accompagnent, le Maroc a réalisé des progrès notables à travers le développement et la mise en œuvre de la *Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile* (SNIA), en 2013. Cette stratégie lui a valu la place d'initiateur de la gouvernance des migrations dans la région, et prévoit l'instauration d'une politique migratoire novatrice conforme aux standards internationaux, assurant plus de protection pour les migrants au Maroc.

Par ailleurs, le cadre institutionnel régional a été renforcé par la mise en place de dispositifs territoriaux intégrés pour la protection de l'enfance et de leurs droits s'inscrivant dans le cadre de la *Politique Publique Intégrée pour la Protection de l'Enfance au Maroc* (PPIPEM) 2015-2025. Ces dispositifs visent aussi les enfants migrants non accompagnés et séparés, une population particulièrement exposée au danger et en situation de vulnérabilité, avec l'objectif de mettre en place un système de protection intégré, efficace et accessible pour tous les enfants en matière d'assistance sociale, de protection judiciaire et des services médicaux.

Malgré ces efforts de renforcement du cadre réglementaire et institutionnel, en pratique, les enfants migrants non accompagnés et séparés ont souvent un accès très limité à une protection face à l'ampleur du phénomène migratoire et aux vulnérabilités des migrants, le projet « *Assistance et protection aux enfants non accompagnés et séparés au Maroc* » financé par le Gouvernement du Danemark et mis en œuvre par l'OIM Maroc avec le soutien du Gouvernement marocain lancent cet « **Appel à consultation pour l'évaluation finale du Projet « Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc » financé par le ministère des affaires étrangères du Danemark** ».

Le projet a pour objectifs:

- Le soutien aux acteurs étatiques et non étatiques dans le renforcement du système de protection des ENAS au Maroc ;

- Soutien aux acteurs sur le terrain pour renforcer l'assistance directe et la protection des ENAS ;
- Sensibilisation et prévention de la traite des êtres humains et des risques liés à la migration irrégulière ;
- Promotion de la coopération et du dialogue international sur les enfants migrants, notamment les ENAS ;

### **1. Objectif de l'évaluation :**

L'objectif de cette consultance est d'évaluer la performance du projet et de saisir ses réalisations, ainsi que d'identifier les défis rencontrés, les bonnes pratiques et les leçons apprises, en rapport avec la contribution du projet aux objectifs préfixés et résultats escomptés, et dans l'optique d'en ressortir des recommandations clés.

L'évaluation portera sur la performance du projet à travers les critères suivants : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité.

### **2. Champ d'action de l'évaluation**

L'évaluation couvrira toute la période du projet (septembre 2019 – juin 2023). L'évaluation sera menée au Maroc dans les villes suivantes (Rabat, Casablanca, Marrakech, Tanger, Oujda et Nador) en tenant compte des zones d'implémentation des bénéficiaires afin d'assurer que toutes les composantes du projet seront couvertes.

Le/la consultant(e) devra aussi consulter les partenaires institutionnels du projet basés à Rabat et dans les régions cibles ainsi que l'équipe du projet, d'un côté pour l'implication dans l'évaluation même et, de l'autre côté, pour les réunions de coordination.

L'évaluation devra donc collecter les inputs de toutes les parties prenantes clés, notamment :

- Les partenaires d'implémentations du projet ;
- Les institutions partenaires à Rabat ;
- Les membres du Comité du Pilotage du Projet
- Les acteurs travaillant sur la traite des êtres humains et protection de l'enfance
- L'équipe projet de l'OIM ;
- Les bailleurs ;
- Les agences Onusiennes etc.
- Toute autre partenaire jugé essentiel pour l'évaluation ;
-

### 3. Critères d'évaluation

L'évaluation finale du projet utilisera les six principaux critères d'évaluation de l'OCDE-CAD : pertinence, efficience, cohérence, efficacité, impact et durabilité.

L'évaluation devrait également porter sur les **thèmes transversaux suivants** de l'OIM :

- Approche fondée sur les droits : l'intégration consciente et systématique des droits, normes et standards dérivés du droit international dans la programmation ;
- Intégration de la protection : l'inclusion des principes de protection humanitaire dans la réponse à la crise en veillant à ce que toute réponse soit fournie de manière à éviter tout effet négatif involontaire (ne pas nuire), soit fournie en fonction des besoins, priorise la sécurité et la dignité, repose sur la participation et l'autonomisation des capacités locales et tient les acteurs humanitaires responsables vis-à-vis des personnes et des communautés affectées ;
- Inclusion des personnes handicapées : la protection et la promotion des droits des personnes handicapées dans les lois, les politiques et les pratiques ;
- Intégration de la dimension de genre : le processus d'évaluation des implications de toute action prévue, y compris la législation, les politiques ou les programmes, pour les personnes de différents groupes de genre, dans tous les domaines et à tous les niveaux ;
- Sensibilité à l'environnement et durabilité : répondre aux besoins humains sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins et à prévenir des dommages irréversibles au monde ;
- Obligation de rendre compte aux populations affectées : engagement actif des acteurs humanitaires à utiliser le pouvoir de manière responsable en tenant compte, en rendant compte et en étant tenus de rendre compte par les personnes qu'ils cherchent à aider.

### 4. Questions de l'évaluation

Critères	Questions
1. Pertinence : le projet est-il pertinent ?	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans quelle mesure le projet continue-t-il à avoir un sens dans le contexte actuel, et dans quelle mesure les objectifs et les résultats du projet sont-ils valables et pertinents ?</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités et les résultats du projet sont-ils pertinents par rapport aux l'objectifs visés ?</li> <li>• Le projet répond-il toujours aux besoins des bénéficiaires et des parties prenantes ?</li> <li>• Le projet est-il bien conçu (cadre logique et analyse des risques en particulier) pour répondre aux besoins et priorités ?</li> <li>• Le projet est-il aligné sur les stratégies nationales, régionales et/ou mondiales (GCM, SDG) ?</li> <li>• Le projet est-il aligné sur la stratégie nationale d'immigration et d'asile du Maroc ?</li> <li>• Le projet est-il conforme aux priorités du bailleur ?</li> <li>• Le projet couvre-t-il un vide ou complémente-t-il la protection de l'enfance?</li> </ul>
<p><b>2. Cohérence</b> : comment le projet s'insère dans le contexte local ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existe-t-il des synergies avec d'autres interventions/projets menées par l'OIM et/ou par d'autres partenaires ?</li> <li>• D'autres acteurs sont-ils impliqués dans le même type d'activités, et dans quelle mesure sont-ils complémentaires aux activités de l'OIM ?</li> <li>• Dans quelle mesure le projet ajoute-t-il de la valeur/évite-t-il la duplication dans le contexte local ?</li> </ul>
<p><b>3. Efficacité</b> : le projet atteint-il ses objectifs ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint ses objectifs, notamment le changement attendu ?</li> <li>• Les outputs et les outcomes ont-ils été atteints conformément au cadre logique ?</li> <li>• Les bénéficiaires sont-ils atteints comme prévu et satisfaits ?</li> <li>• Quels sont les principaux facteurs qui influencent la réalisation des résultats souhaités par le projet ?</li> <li>• Dans quelle mesure le projet s'est-il adapté à l'évolution des conditions externes (crises sanitaire COVID-19) afin d'en assurer les résultats ?</li> </ul>
<p><b>4. Efficience</b> : les ressources sont-elles bien utilisées ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités du projet ont-elles été entreprises et les résultats ont-ils été livrés à temps ?</li> <li>• Le projet a-t-il été mis en œuvre de la manière la plus efficace par rapport aux autres moyens de mise en œuvre possibles ?</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure les ressources (fonds, expertise et temps) sont-elles converties en résultats ?</li> <li>• Dans quelle mesure les décaissements pour les activités sont-ils mis en œuvre comme prévu ?</li> </ul>
5. Impacts : quelle est le changement réalisé par le projet ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel(s) changement(s) significatif(s) le projet apporte-t-il ou devrait-il apporter, positif ou négatif, attendu ou involontaire ?</li> <li>• L'impact provient-il du projet, de facteurs externes ou des deux ?</li> <li>• Le projet a-t-il pris des mesures opportunes pour atténuer tout impact négatif imprévu ?</li> </ul>
6. Durabilité : les bénéfiques sont-ils durables ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que des structures, ressources et processus sont en place pour garantir que les bénéfiques générés par le projet se poursuivent après sa clôture ?</li> <li>• Est-ce que le projet est soutenu par les institutions locales ?</li> <li>• Est-il bien intégré ?</li> <li>• Dans quelle mesure les groupes cibles et les parties prenantes clés ont été impliqués dans les discussions sur la durabilité du projet ?</li> </ul>

Les questions d'évaluation devraient intégrer l'égalité des sexes et non-discrimination comme préoccupations transversales tout au long de ses livrables et de son processus. De plus, l'incidence de la Covid 19 sur la réalisation du projet sera prise en compte. Tous ces aspects devraient être reflétés dans les questions d'évaluation qui seront finalisées dans le rapport initial.

#### 5. Méthodologie de l'évaluation :

L'évaluation devrait commencer par un examen des documents de projet. L'OIM fournira la documentation nécessaire, y compris la proposition de projet approuvée, les plans de travail, les rapports d'activités et de projets, les outils de M&E et les données recueillies, les données financières et la correspondance pertinente. A moins que les restrictions liées à la covid-19 ou tout autre crise sanitaire ne l'empêchent, la collecte de données doit inclure des entrevues en personne avec le personnel du projet et les intervenants dans la mesure du possible.

La collecte des données comprendra l'utilisation de méthodes quantitatifs et qualitatifs afin de mieux comprendre les impacts du projet et d'assurer la validation croisée des données. Le rapport d'évaluation comprendra une analyse des diverses sources d'information fondées sur des preuves, y compris l'analyse documentaire de l'enquête d'évaluation, les entretiens et focus groupes avec les partenaires, les bénéficiaires et les équipes de projet.

L'évaluation fournira des données quantitatives et qualitatives par le biais des méthodes suivantes :

- Analyse documentaire et vérification de toute la documentation et des données pertinentes du projet, y compris le document du projet, le cadre logique, le workplan, les rapports intérimaires, le plan M&E et toute autre donnée ou information jugée pertinente fournie par l'OIM et les partenaires du projet.
- Des entretiens et des focus groupe seront utilisés pour recueillir des données primaires auprès des parties prenantes ainsi que les bénéficiaires clés en utilisant des questionnaires semi-structurés, ainsi que des enquêtes en ligne si nécessaire. Les entretiens devraient inclure l'équipe de projet de l'OIM et les partenaires clés. *(Ligne forfaitaire pour les déplacements, café, déjeuner pour les focus groups).*

L'évaluateur doit respecter les principes de protection des données de l'OIM, les normes et standards de l'UNEG et les directives éthiques lors de la réalisation de l'évaluation.

#### **6. Éthique, normes et standards d'évaluation :**

L'OIM respecte les [normes et standards](#) de l'UNEG et s'attend à ce que toutes les parties prenantes de l'évaluation et le/la consultant(e) connaissent [les directives éthiques de l'UNEG pour l'évaluation](#), ainsi que le [code de conduite de l'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](#).

#### **7. Livrables :**

Un **rapport initial** sera préparé par l'évaluateur et partagé avec l'équipe de l'OIM. Le rapport doit inclure une **matrice d'évaluation**, une méthodologie d'évaluation, un plan de travail, un guide pour les entretiens et les focus groupe, et d'autres instruments de collecte de données à utiliser pour l'évaluation. L'OIM fournira des **modèles** de rapport de démarrage et de matrice d'évaluation à titre de référence. L'évaluateur peut utiliser son propre format mais doit inclure tous les éléments des modèles de l'OIM. Le rapport initial devra être approuvé par l'OIM avant de procéder à la collecte de données.

**Outils de suivi et d'évaluation complets :** les outils utilisés pour recueillir les données quantitatives et qualitatives (y compris, mais sans s'y limiter, l'évaluation des connaissances avant la formation, les sondages de satisfaction, les listes de contrôle, etc.). Ces outils devraient être testés au cours de l'évaluation afin de recueillir les données par rapport aux indicateurs de projet.

Après la collecte des données, l'évaluateur préparera et réalisera une **présentation des premiers résultats de l'évaluation**, conclusions et recommandations. Cette présentation sera utilisée pour débriefer l'équipe de l'OIM afin d'identifier et de corriger toute interprétation erronée ou toute lacune.

Un premier **draft du rapport** avec un maximum de 25 pages (sans annexe) sera partagé avec l'équipe de l'OIM (y compris un résumé et un aperçu de l'état d'avancement des indicateurs du projet, des sources de données et des constatations de l'évaluation, des bonnes pratiques, des leçons apprises...). Le draft sera développé en s'appuyant sur le débriefing de présentation des premiers résultats et le feedback reçu. L'équipe projet de l'OIM examinera le rapport et fournira des commentaires qui devront être intégrés par le/la consultant(e).

Un **rapport final** (en français et en anglais) sera préparé et partagé avec l'équipe de l'OIM. L'OIM peut fournir un modèle de rapport final d'évaluation. L'évaluateur peut utiliser son propre format mais doit inclure tous les éléments du modèle de l'OIM : un résumé, une liste d'acronymes, une introduction, le contexte et le but de l'évaluation, le cadre et la méthodologie de l'évaluation, les résultats, les conclusions et les recommandations. Les annexes doivent inclure les termes de référence, le rapport initial, la liste des documents examinés, la liste des personnes interviewés ou consultés, et les instruments de collecte de données. Un modèle de l'OIM sera fourni pour donner une orientation aux évaluateurs.

L'évaluateur préparera un **brief d'évaluation de deux pages** pour partager les principaux résultats, conclusions et recommandations. Un modèle de l'OIM sera fourni pour préparer ce *brief*.

L'évaluateur préparera et réalisera une présentation du rapport final d'évaluation. Celle-ci sera utilisée pour présenter à l'équipe de l'OIM Maroc et aux autres partenaires clés les conclusions et les recommandations finales.

Tous les livrables doivent être rédigés en français et anglais. Le rapport final doit répondre aux normes définies dans la [checklist de la qualité des rapports d'évaluation de l'UNEG](#).

L'évaluation sera gérée par l'OIM en étroite coordination avec les partenaires d'implémentations du projet, les institutions partenaires à Rabat, l'équipe projet de l'OIM, toute autre partenaire jugé essentiel pour l'évaluation, les bailleurs, les agences Onusiennes etc.

L'OIM effectuera les tâches suivantes pendant l'évaluation :

1. Fournir les documents et/ou informations pertinentes de l'OIM aux évaluateurs

2. Fournir la liste des principales parties prenantes du projet, des partenaires techniques et des partenaires de mise en œuvre
3. Présenter l'équipe d'évaluation aux principales parties prenantes du projet et lui fournir la documentation nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de la tâche.
4. Fournir des commentaires nécessaires et superviser les activités de la mission d'évaluation

#### 8. Durée de la consultation :

L'ensemble du processus d'évaluation prendra **66 jours ouvrables**, y compris la préparation, la collecte des données, l'analyse et la rédaction du rapport. Le prestataire de services devrait être en mesure d'entreprendre certaines tâches simultanément afin de respecter le calendrier prévu sans compromettre la qualité attendue. La consultance doit être accomplie au plus tard le **31/05/2023**.

Activité	Nombre de jours (ouvrables)	Date de soumission
<p><b>Livrable 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Démarrage : planification de l'évaluation, revue documentaire et préparation du rapport initial ;</li> <li>- Présentation du rapport initial ;</li> <li>2- Rencontre avec les acteurs institutionnels, consulaires et toutes parties prenantes impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet ;</li> <li>3- Collecte des données sur le terrain à travers les visites à un échantillon de bénéficiaires représentatifs à travers les six partenaires d'implémentation ;</li> <li>4- Présentation des résultats préliminaires.</li> <li>5- Draft du rapport d'évaluation et présentation des résultats lors de l'évènement de restitution.</li> </ul>	<b>20 jours</b>	<b>27/03/2023</b>
<p><b>Livrable 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Remise du rapport d'évaluation finalisé.</li> </ul>	<b>20 jours</b>	<b>24/04/2023</b>
<p><b>Livrable 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Brief de deux pages d'évaluation ;</li> <li>2- Présentations et synthèse de l'évaluation</li> </ul>	<b>20 jours</b>	<b>22/05/2023</b>

## 9. Qualifications :

Les candidats intéressés devront démontrer leur expérience dans les domaines suivants : développement international, évaluation de projets de coopération internationale, recherche (qualitative et quantitative). Notamment, les candidats doivent présenter:

1. Diplôme de master minimum en recherche sociale et/ou méthodes d'évaluation, sciences sociales, études de développement, ou disciplines similaires ;
2. Au moins 7 ans d'expérience dans l'évaluation de projets ou d'initiatives de développement, y compris l'approche de la théorie du changement sur l'évaluation, la programmation basée sur les droits de l'homme et la gestion axée sur les résultats ;
3. Connaissance avérée du contexte marocain et familiarité avec les questions de migration et protection des ENAS ;
4. Excellente maîtrise de l'anglais et du français (écrit) et maîtrise de langues locales (arabe dialectal) pour pouvoir conduire des entretiens ;
5. Connaissance des rôles, du mandat et du fonctionnement de l'OIM et ceux du (Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine, et des Marocains résidant à l'Étranger ; Ministère de la Justice ; Ministère de la Santé et la Protection Sociale; Présidence du Ministère Public ; Ministère de l'Intérieur ; Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports ; Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication ; Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille ; Entraide Nationale ; Commission Nationale Chargée de la Coordination des Mesures ayant pour but la Lutte et la Prévention de la Traite des Êtres Humains).
6. Compétences et expérience avérées en matière de collecte de données quantitatives et qualitatives et de rédaction de rapports techniques et analytiques connexes ;
7. Solides capacités conceptuelles, analytiques et communicationnelles ;
8. Capacité avérée à fournir des missions de qualité dans des délais serrés.

<b>Formation et connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Diplôme universitaire, de préférence un diplôme supérieur de niveau master ou doctorat dans les sciences économiques, sociologies, géographies, statistiques, études du développement, études des migrations, affaires publiques et/ou autres sciences sociales pertinentes pour cette consultance.</li><li>- Connaissances du contexte national dans la thématique de la migration.</li><li>- Expériences confirmées dans l'évaluation de projets de coopération internationale, notamment dans le domaine de la migration des enfants non accompagnés et séparés.</li></ul>
<b>Langues</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Excellente maîtrise du français, anglais et l'arabe (classique et dialectal).</li></ul>

<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une connaissance avérée dans la rédaction de rapports, de présentations d'analyse et des données qualitatives et quantitatives.</li> <li>- Une capacité avérée de travailler en liaison avec les représentants institutionnels et les organisations de la société civile.</li> <li>- Bonne capacité à travailler en équipe et bon sens du relationnel avec les partenaires.</li> <li>- De solides capacités conceptuelles, analytiques et de synthèse de l'information.</li> <li>- Bonnes aptitudes interpersonnelles et organisationnelles.</li> <li>- Excellente capacité d'animation d'ateliers de réflexion et de travail.</li> </ul>
--------------------	--

#### 10. Délai de soumission

Le cabinet de consultation intéressé par cet appel à consultation sont priés d'envoyer :

- ✓ Une proposition technique ;
- ✓ Un plan de travail ;
- ✓ Une proposition financière ;
- ✓ Un CV complet en langue française, comprenant les contacts de deux références professionnelles ;
- ✓ Une lettre de motivation ainsi que tout autre document pouvant servir de support à la candidature ;
- ✓ Au moins deux exemples de travaux identiques ou similaires déjà réalisés.

Les Propositions doivent être soumises par courrier au bureau de l'OIM par e-mail à l'adresse électronique : [morocprocurement@iom.int](mailto:morocprocurement@iom.int), en indiquant en objet « **Evaluation finale projet ENAS** », au plus tard le **(30/12/2022)**. Les propositions reçues tardivement ou incomplètes ne seront pas acceptées. La taille de l'email ne doit pas dépasser 10 Mo.